Le sénat réduit la Conférence territoriale de l'action publique à la portion congrue

Publication : mardi 5 août 2014 08:24

BQ, 3 juin 2013

Date : 03/06/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 10-11
Rubrique : EVENEMENTS ET PERSPEC...
Périodicité : Quotidien
Surface : 96 %

Bulletin Quotidien

Le Sénat réduit la Conférence territoriale de l'action publique à la portion congrue

Le Sénat a poursuivi vendredi soir le dépeçage du premier projet de loi de décentralisation consacré à l'organisation des compétences des collectivités et à la création de métropoles. La Conférence territoriale de l'action publique (CTAP), nouvel outil proposé par le gouvernement pour permettre au niveau régional, aux différentes collectivités et à l'Etat d'organiser leurs compétences entre elles a été ramenée à une simple structure "souple et légère" de dialogue.

"A quoi bon ajouter une conférence territoriale aux structures qui existent déjà, ce serait un embrouillamini où personne ne comprendra rien" avait averti le président (PS) de la commission des Lois Jean-Pierre SUEUR. Cette structure à laquelle la non-participation était assortie de sanctions financières était aussi considérée par les élus comme une nouvelle tutelle des régions. "Quelque part j'ai l'impression que vous ne nous faites pas confiance pour élaborer nous les collectivités des façons de coopérer ensemble et que vous voulez nous imposer un cadre national", a déploré Mme Marie-France BEAUFILS (CRC, Indre-et-Loire).

Face à cette fronde du Sénat, tous partis confondus à l'exception des écologistes qui ont défendu la proposition du gouvernement, Mme Marylise LEBRANCHU, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, n'a pas cherché à revenir à son texte d'origine mais elle a dû néanmoins boire le calice jusqu'à la lie, les quelques amendements qu'elle a présentés pour donner un peu plus de corps à cette Conférence ayant tous été rejetés.

Le Sénat a aussi ratifié la suppression du "Pacte de gouvernance territoriale" qui devait être le bras armé de cette CTAP et qui avait été votée comme la refonte de la CTAP par la commission des Lois. La ministre a défendu en vain un amendement pour le rétablir. Ces deux dispositions étaient les mesures phares de son texte. "Vous n'avez pas élagué le texte du gouvernement, vous y êtes allés à la tronçonneuse" a ironisé M. Dominique de LEGGE (UMP, Ille-et-Vilaine) s'adressant en particulier aux sénateurs socialistes. "Je préfère être battue en ayant affirmé mes convictions plutôt que de réussir en les ayant tues, l'initiative était de tenter qu'au lieu d'avoir des lois de décentralisation tous les 3 ans (...) on ait une gouvernance des compétences" a soupiré la ministre. "Mais vous faites différemment et c'est la loi du genre" a-t-elle convenu.

Pas de "chef de filât" pour le tourisme

Plus tôt dans la soirée, le Sénat s'était attelé à la désignation des collectivités chefs de file : le texte prévoit la suppression des conférences des exécutifs, instance actuelle de concertation entre les différentes collectivités d'une région au profit de ces "chefs de filât" chargés d'organiser les compétences communes à plusieurs échelons locaux.

Les régions seront chefs de file pour l'aménagement et le développement durable, le développement économique, l'innovation et la complémentarité entre les modes de transport. Les écologistes ont fait adopter des amendements ajoutant la transition énergétique, la biodiversité et l'agenda 21 sur le développement durable à ces compétences dont les régions seront responsables. Le gouvernement de son côté, reprenant une proposition socialiste, a fait ajouter l'internationalisation des entreprises.

Les départements seront chefs de file pour l'action sociale et la cohésion sociale, l'autonomie des personnes, l'aménagement numérique et la solidarité des territoires. Un bras de fer a opposé l'assemblée au gouvernement, ce dernier étant soutenu par certains sénateurs "départementalistes"

Tous droits de reproduction réservés

.

Phoca PDF